



Cimito di Bastia Montesoru
Cimetière de Bastia Montesoru

Le 23/10/2023

ARRÊTÉ

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement de l'article L.2213-8,

Vu le règlement intérieur des Cimetières Communaux de la Ville,

Considérant qu'il convient de réglementer la circulation à l'intérieur du Cimetière de Montesoru de la Ville de Bastia durant les Fêtes de la Toussaint,

ARRÊTE

Article 1: Le jeudi 2 novembre 2023, le cimetière de BASTIA Montesoru sera ouvert de 8h à 18h.

Les véhicules particuliers pourront y accéder uniquement de 8h00 à 13h00.

Article 2 : Monsieur Le Directeur Général des Services de la Ville de BASTIA et la Conservatrice des Cimetières, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire

Pierre SAVELLI